Commune de HOERDT
Département du Bas-Rhin

PLAN LOCAL D'URBANISME

7.3. Annexes sanitaires
Eau potable

Dossier approuvé
Juillet 2008

AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMERATION
STRASBOURGEOISE
9, Rue Brûlée · CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42

Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Direction Départementale du Bas-Rhin

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Unité territoriale de STRASBOURG

COMMUNE DE HOERDT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes sanitaires " A E P "

NOTE TECHNIQUE

Le plan d'occupation des sols de la commune de HOERDT, révisé en Novembre 1997, est transformé en plan local d'urbanisme par décision du Conseil Municipal du 4 Décembre 2001.

La présente annexe sanitaire est relative au réseau d'adduction en eau potable et comprend :

1.) Les plans N° 1 et 2 à l'échelle l/2000ème représentant le réseau existant et les aménagements proposés dans la commune de HOERDT et la zone industrielle et d'activités du RIED.

2.) La présente note technique ayant pour but de présenter le réseau dans son état existant et dans son état futur.

I - GENERALITES

La distribution en eau potable de la commune de HOERDT est assurée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN qui regroupe les collectivités suivantes :

BIETLENHEIM
GEUDERTHEIM
GRIES
HOERDT
KURTZENHOUSE
WEYERSHEIM

La commune de WEITBRUCH fait partie de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN mais dépend du Syndicat de Hochfelden pour la desserte en eau potable.

L'établissement public de santé Alsace-Nord est également desservi par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN.

La population desservie représente environ 13 210 habitants (valeur 2005).

La desserte en eau potable se fait à partir de 4 puits creusés dans les alluvions de la Zorn, trois étant situés sur le ban communal de Bietlenheim, le quatrième sur Geudertheim. Tous ces puits sont raccordés à un bâtiment central par une

canalisation de refoulement distributeur DN 300 mm. Cette canalisation alimente également un réservoir de stockage et de mise en pression d'une capacité de 1 200 m3 situé à une altitude de 175,00 m N.G.F.

La commune de HOERDT est alimentée par une conduite en fonte DN 200 mm en provenance des puits de captage, le réseau est également maillé par des conduites DN 150 mm avec les communes de GEUDERTHEIM et WEYERSHEIM.

II - ESTIMATION DES BESOINS EN EAU

- Consommation annuelle globale (1999) : 840 712 m3
- Consommation annuelle globale (2005) : 832 904 m3
- Consommation annuelle globale commune de HOERDT (2005) : 303 306 m3

Ces chiffres montrent une diminution de la consommation d'environ 8 000 m3/an.

La consommation moyenne de la COMMUNAUTE DE COMMUNES est de l'ordre del701/j/hab.

La consommation spécifique pour HOERDT de 190 1/j/hab est supérieure à la consommation moyenne de la COMMUNAUTE DE COMMUNES.

■ Eau vendue (2005)	190 1/j/hab
■ Besoins publics et pertes (30 %)	55 1/j/hab

TOTAL 2005	-245 1/j/hab
■ Situation future (horizon 2015)	
■ augmentation prévisible 10 %	25 1/j/hab

TOTAL FUTUR	-270 1/j/hab

Coefficient de pointe journalière : 1,5
Coefficient de pointe horaire : 2

		Consommation	Consommation journalière pointe	Consommation horaire pointe	Besoins journaliers pointe	Besoins horaires pointe
Population active	4335	**245 1/j/h**	365 **1/j/h**	**490 1/j/h**	1590 m3/j	88m3/h
Population future (2015)	-4770	270 **1/j/h**	405 **1/j/h**	540 **1/j/h**	1930 m3/j	107m3/h

III - RESSOURCES EN EAU

La Communauté de Communes dispose actuellement de quatre puits forés dans les alluvions de la Zorn dont le débit respectif est :

Puits 1 : 30 m3/h
Puits 2: 80m3/h
Puits 3 : 150m3/h
Puits 4: 90m3/h + 85 m3/h
Total : 435 m3/h

Ces ressources sont actuellement suffisantes pour assurer la desserte en eau potable de l'ensemble de l'agglomération.

L'entretien et l'exploitation des réseaux communaux, intercommunaux sont assurés par le Syndicat des Eaux du Bas-Rhin.

IV - RESEAU EXISTANT DE LA COMMUNE DE HOERDT

4.1. Configuration du réseau existant

Le réseau existant est articulé comme suit :

L'alimentation principale de la Commune de HOERDT se fait par la conduite intercommunale en DN 200 mm provenant de Bietlenheim et posée dans la rue de la gare et la rue de la République jusqu'au croisement avec la rue de la Wantzenau.
Le maillage avec les réseaux de GEUDERTHEIM et WEYERSHEIM se fait par le prolongement des réseaux de DN 150 mm rue de Geudertheim et rue de la République.

L'alimentation de la zone industrielle et d'activités du RIED est assurée par deux conduites, une première en DN 150 mm depuis la rue du Ried vers la partie ancienne de la zone, la deuxième en DN 200 mm depuis la rue de la Wantzenau via la rue du cheval noir et un chemin coté Est de l'hyppodrome jusqu'à la rue Ampère dans la partie récente de la zone d'activité.

Pour l'agglomération, des canalisations de DN 150 mm alimentent ensuite les rues de la République, de la Wantzenau, des Aulnes, des païens, du Ried, de l'Hippodrome et des tilleuls. Elles sont maillées. Les autres rues sont alimentées à partir de la trame principale par des canalisations dont le diamètre varie entre 60 et 100 mm et maillées entre elles.
Pour la zone industrielle et d'activité, le réseau est maillé et en général en DN 150 mm, seul la partie sud de la rue du travail est en DN 100 mm.

La défense contre l'incendie est assurée par des poteaux d'incendie régulièrement implantés.

4.2. Diagnostic et fonctionnement

Le fonctionnement du réseau de distribution est globalement satisfaisant.

Il y aura néanmoins lieu de réaliser une étude d'ensemble permettant d'optimiser la desserte en A.E.P.

V - PERSPECTIVES DU REAMENAGEMENT DU RESEAU AEP DANS LES ZONES EXISTANTES

5.1. Zones UA, UB

Ces zones représentent le noyau ancien et des quartiers d'habitations issus des lotissements existants. Elles sont desservies par un réseau en fonte ductile de diamètre 60 à 200 mm dont les tronçons sont maillés entre eux pour assurer une meilleure alimentation et une distribution optimale en cas de fuite ou de rupture.

5.2. Zones Uaj

II s'agit d'îlots situés à l'est du bâti ancien constitués de jardins et vergers. Ces zones ont une vocation à rester espaces naturels.

5.3. Zones A2 et A7

les zones A2 et A7 concernent des activités de vente de produits agricoles ou annexes au centre hippique, l'alimentation est assurée à partir du réseau d'eau potable.
Les autres zones A sont des zones agricoles dépourvues de réseau.

5.4. Zones UL1 et UL2

Elles comprennent les installations sportives au nord et hippiques au sud de l'agglomération. La desserte en eau potable est assurée respectivement par des conduites en DN 100 et 150 mm.

5.5. Zone UX1

Cette zone correspond à des activités artisanales rue des Aulnes et rue des Païens. L'alimentation en eau potable est assurée depuis les conduites principales DN 150 mm.

5.6. Zones UX2, UX2r et UX4

Ces zones correspondent à la zone industrielle et d'activité du RIED. L'alimentation en eau potable est assurée depuis des conduites en DN 100 à 200 mm.

5.7. Zone UX3

Cette zone correspond au centre hospitalier qui est alimenté à partir de la conduite de DN 150 mm d'alimentation de la zone industrielle.

CONCLUSION

Les zones existantes sont desservies par un réseau de distribution et des ouvrages en principe suffisants pour assurer une distribution d'eau potable dans de bonnes conditions.

Il y a toutefois lieu, comme cité plus haut, de procéder à une étude globale du fonctionnement du réseau afin de vérifier que les conditions d'une bonne desserte sont remplies et de proposer le cas échéant les travaux nécessaires à l'amélioration (maillage, renforcement...).

II y a également lieu d'examiner avec soin la défense incendie et de proposer le cas échéant les travaux susceptibles de l'améliorer.

VI - PERSPECTIVES D'AMENAGEMENT POUR LES ZONES D'EXTENSION

ZONES D'HABITAT

6.1. Zone IAU1

Cette zone, d'une surface d'environ 4,5 ha, se situe au sud de l'agglomération entre la rue du Cheval Noir et la rue de la République.
Elle sera alimentée par un réseau de DN 150 mm à partir du réseau existant en DN 200 mm rue du Cheval Noir et maillée au réseau existant de DN 100 mm de la rue de l'Etrier.

6.2. Zone IAU2

Cette zone d'environ 4,7 ha est située à l'ouest de la route départementale et au sud de la rue des Bouleaux dans le prolongement de la zone IAU1.
Elle sera alimentée par un réseau de DN 150 mm à partir du réseau de la zone IAU1 et maillée au réseau existant de DN 100 mm de la rue des Bouleaux.

6.3. Zone IAU3

Cette zone d'environ 1 ha est située à l'est de la rue de la République et au nord de la rue de l'Hippodrome.
Elle sera alimentée par un réseau de DN 100 mm à partir du réseau de la rue de l'Hippodrome en formant une boucle.

6.4. Zone IAU4

Cette zone d'environ 0,8 ha est située à l'est des rues des jardins et au sud de la rue d'Eckwersheim.
Elle sera alimentée par un réseau de DN 100 mm à partir du réseau des rues des Jardins en formant une boucle.

6.5. Zone IIAU1

Elle est située à l'ouest de la zone UB7 entre la me des Bouleaux et la me de la Tour. La superficie est d'environ 11,4 ha.
La desserte en eau potable sera réalisée par l'extension du réseau en DN 150 mm entre les réseaux de la zone IAU2 et de la me de la Tour. Ce réseau sera maillé avec les conduites DN 100 mm existantes de la me d'Eckwersheim et la me du Traîneau.

6.6. Zone IIAU2

Cette zone d'environ 4,3 ha se situe au nord-ouest de la commune entre la voie ferrée et la me de la Tour.
La desserte en eau potable sera assurée par le réseau existant en DN 150 mm depuis la me de la Tour. Par mesure de précaution, on peut envisager un maillage sur la canalisation DN 150 mm de la me de Geudertheim après passage sous la voie SNCF, ce maillage créera une boucle ouest de l'agglomération.

6.7. Zone IIAU3

Cette zone d'environ 8,3 ha se situe au nord de la me de Geudertheim et à l'ouest de la voie ferrée.
L'alimentation en eau potable se fera par une boucle en DN 100 mm à partir des conduites DN 200 et 150 mm de la me de Bietlenheim et de la me de Geudertheim.

6.8. Zone IIAU4

Ce secteur d'environ 5,3 ha se situe à l'est de la voie ferrée et à l'ouest de la me de la Sablière. Le terrain, faisant partie d'une ancienne sablière, est situé en contre bas des terrains environnants.
L'alimentation en eau potable sera obtenue par une conduite de DN 100 mm posée à partir des réseaux existants DN 100 et 200 mm me Hasloch et me de la gare avec renforcement du tronçon posé dans l'impasse de la gare.

ZONES D'ACTIVITES

6.9. Zone IAUxl

Cette zone d'environ 10,2 ha est située au nord-est du carrefour de l'autoroute A 35 et du RD 37. Elle comporte un hôtel-restaurant. Elle est équipée d'une conduite en DN

100 mm, l'extension sera assurée par une conduite de DN 150 mm avec des nouveaux piquages sur la conduite en DN 150 mm pour former une boucle.

6.10. Zone IAUx2

Cette zone d'environ 6,3 ha se situe à l'est de l'agglomération en bordure du RD 223. Elle est destinée aux activités spécialisées dans les domaines de l'aménagement extérieur, elle est partiellement urbanisée.
La zone est à l'écart de tout réseau de distribution, L'alimentation en eau potable est autonome, les besoins en eau pour la consommation humaine sont assurés par bombonnes ou bouteilles, l'eau pour les besoins domestiques ou industriels est assurée à partir d'un captage dans la nappe. Les besoins en eau pour les extensions d'activités seront assurés à l'identique.

6.11. Zone IIAUx

Cette zone d'environ 19,2 ha est située au sud-est du carrefour de l'autoroute A 35 et du RD 37, elle fait la jonction entre les zones UX existantes et la zone IAUxl et est destinée à l'urbanisation à long terme.
La desserte en eau potable sera assurée par une conduite de DN 150 mm posée en boucle et raccordée sur la conduite en DN 150 mm d'alimentation de la zone industrielle.

CONCLUSION

La desserte en eau potable des zones d'extension est techniquement réalisable, notamment grâce à la mise en place d'un bouclage (DN 150 mm) à l'ouest du village et connecté aux principales artères existantes.
Ce bouclage permettra également une amélioration des conditions de distribution sur le réseau existant.

Les études techniques réalisées zone par zone permettront d'affiner les projets.

STRASBOURG, le 21 mai 2007

Le Technicien Supérieur de Génie Rural

Rolf JERINECK